



## Campagne de mobilité : la Secrétaire générale impose ses choix aux agents et aux services

Les campagnes de mobilité se passent de plus en plus mal. Elles deviennent de plus en plus des marchés du travail interne. Les agents doivent se vendre, des managers récusent sans motif valable, les agents censés être « prioritaires » (ceux dont le poste est supprimé ou qui sont en mission) ne le sont pas, les effectifs de la DME sont visiblement insuffisants.

A l'issue de la publication des affectations le 18 avril, environ une centaine de postes n'avaient pas été pourvus et de nombreux agents étaient restés sur la touche. Alors que des agents postulaient sur des postes, la direction a préféré n'affecter personne et placer ces postes à la PEP (place de l'emploi public), en vue d'un recrutement externe. C'est particulièrement le cas pour des postes au Secrétariat général où les agents de l'Insee sont visiblement catalogués comme incompetents.

Nous rappelons que les agents ne sont pas censés arriver avec toutes les compétences sur un poste. Une formation professionnelle sur le poste doit permettre d'acquérir ces compétences. Mais nous constatons qu'il y a de plus en plus de préjugés qui conduisent les « managers » à récusar des agents parce qu'ils « n'auraient pas la hauteur de vue » (par exemple les contrôleurs principaux qui postulent sur des postes d'attachés) ou parce qu'ils seraient trop vieux, et donc incapables d'acquérir suffisamment rapidement certaines compétences. Cela s'apparente à de la discrimination et cela doit cesser.

A ces problèmes structurels s'ajoutent les choix arbitraires de la Secrétaire générale qui se croit autorisée à intervenir sur des dossiers individuels.

Dans le cadre du suivi d'agents ayant fait appel à notre syndicat, nous avons constaté (notamment) les faits suivants :

- **la Secrétaire générale a refusé l'affectation d'une agent sur son choix n°1 alors que le service l'avait classé en 1.** Ce refus est justifié par le fait que la DME et Karine Berger considèrent que le service se trompe et que l'agent n'a en fait pas les compétences pour occuper le poste. C'est la porte ouverte à l'arbitraire le plus total.

- **la Secrétaire générale a « placardisé » et menacé de sanctions une agent du Secrétariat général sur demande de sa hiérarchie.** Alors que cette agent est sans poste depuis des mois **et n'a obtenu aucune nouvelle affectation**, la souffrance de l'agent ne pèse pas lourd par rapport aux volontés de la Secrétaire générale **et de la hiérarchie.**

Par ailleurs, **des agents qui occupaient un poste ont eu la mauvaise surprise de voir que leur poste avait été attribué à un autre agent sans que ceux-ci soient affectés sur un autre poste !** C'est inadmissible : le principe est qu'un agent ne doit pas être expulsé de son poste s'il n'a pas été affecté sur un de ses choix. C'est d'autant plus inadmissible quand un agent se retrouve finalement en « mission temporaire » alors qu'il occupait un véritable poste auparavant.

Alors que nous avons sollicité un RDV auprès de Karine Berger, ce RDV nous a été dans un premier temps accordé... puis refusé quand la Secrétaire générale a appris de quoi nous voulions parler.

**La Secrétaire générale doit comprendre que sa fonction ne lui donne pas tous les droits, mais lui impose des devoirs. Nous sommes déterminés à lui faire comprendre et nous n'hésiterons pas à en appeler à la mobilisation collective pour faire cesser ces dérives.**